



Etudiant étranger en situation précaire

Par **soloy**, le **22/07/2015** à **16:09**

Bonjour,

Je sollicite votre clairvoyance concernant une situation délicate. Il s'agit d'un étudiant étranger boursier de son pays d'origine inscrit à l'université. Après avoir passé la 1^{ère} année licence avec succès, suite à des problèmes familiaux et personnels, il est tombé dans la dépression en 2^{ème} année de licence et a donc arrêté d'aller en cours. Il s'en suit que sa bourse a été suspendu et son titre de séjour expirera dans 2 semaines.

Ayant pris conscience de ses erreurs, il souhaiterait pouvoir se réinscrire mais le problème est qu'il sera sans papier et pour avoir les papiers, il faut avoir une inscription. On rentre dans une spirale sans fin.

Que peut - on faire dans ce cas pour régulariser sa situation?

Merci d'avance de vos réponses respectives.

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **15:13**

Bonjour

l'étudiant doit s'inscrire au préalable à l'université. Ensuite il demandera le renouvellement de son titre de séjour.

Pour l'inscription il utilisera son titre de séjour actuel.

Le problème se posera auprès de la préfecture qui peut refuser la délivrance du titre de séjour du fait de son redoublement. C'est une possibilité mais non une obligation. L'étudiant peut joindre un courrier afin d'expliquer son redoublement dans son dossier de renouvellement . Il

peut joindre des témoignages (ne pas oublier la copie de la CNI avec le témoignage) à l'appui de sa demande

Restant à votre disposition